

On est, toutefois, en droit de se demander si le recrutement de nos différentes chambres professionnelles, à base élective, aurait trouvé l'assentiment de Paul Eyschen. Probablement pas, car son libéralisme plongeait encore trop profondément dans le siècle écoulé.

On peut donc également comprendre pourquoi le chef du gouvernement de 1902 fit la sourde oreille quand le jeune député démocrate Léon METZLER déposa une proposition de loi « tendant à rajeunir l'ancienne Chambre de Commerce, avec son recrutement effectué par voie d'autorité, en la reconstruisant sur la base démocratique de libres élections. »

Avant d'aborder le chapitre de l'agriculture et de la viticulture pour lequel on accorde unanimement à Eyschen la palme du plus grand bienfaiteur, poursuivons un peu son activité dans les domaines les plus divers.

Du 16. 5. 1891 est datée la loi sur le risque locatif et du 11 juillet de la même année celle portant organisation des sociétés de secours mutuels.

Si Eyschen a été étranger au projet KIRPACH (29) aboutissant à la loi du 14. 2. 1900 prévoyant la formation des syndicats de communes dans le but de réaliser des œuvres intercommunales, il ne reste pas moins vrai qu'il tenta en 1906 — d'ailleurs en vain — de persuader les communes d'Eich et de Rollingergrund (qui venaient de s'arranger avec la capitale dans la question des eaux) de l'utilité d'une entente pour la construction en commun d'une usine et des trams électriques. (30)

Deux ans plus tard le ministre d'Etat applaudit à la création, par arrêté grand-ducal du 8. 6. 1908, du premier syndicat, celui de la conduite d'eau intercommunale d'Esch ; c'est également en cette même ville progressive que le second syndicat eut son siège, le « Syndicat de communes pour la construction et l'exploitation de tramways intercommunaux dans le canton d'Esch », créé par arrêté grand-ducal du 2. 6. 1914. (31)

En 1905 les projets mirobolants de l'« *Omnium immobilier luxembourgeois* » avait répandu la plus grande agitation dans le pays. Moyennant une rente annuelle d'un million de francs à payer à l'Etat grand-ducal, ce consortium de capitalistes étrangers voulait obtenir la concession des jeux pendant cinquante ans. Il offrait, en outre :

1) deux et demi millions de francs pour 5 ha de terrains situés sur le plateau Bourbon pour y construire un kursaal, un palace et un théâtre ;

2) 500 000 francs ou bien pour 5 ha sis derrière la Fondation Pescatore ou bien pour le plateau du St Esprit et destinés à recevoir un grand hôtel-modèle ;